



Situation d'urgence

Date d'adoption	Septembre 2013
Date d'entrée en vigueur	Septembre 2013
Date de la modification	Décembre 2019, juin 2022
Date d'entrée en vigueur de la modification	Août 2022
Instance responsable	Comité de responsable du doctorat en médecine
Instance approbatrice	Vice-décanat aux études médicales doctorales

Accès aux services de sécurité universitaire - Université Laval

Le service de sécurité et de prévention (SSP) de l'Université Laval dessert l'ensemble de la communauté universitaire. La description des services est disponible sur le site Web de l'Université Laval.

Pour une urgence nécessitant une intervention immédiate, une ligne directe est accessible : poste 5555 ou en décrochant un téléphone rouge disponible dans tous les pavillons.

Pour obtenir de l'assistance pour les situations non urgentes: 418-656-2131 poste 408500.

Par ailleurs, en signalant le 911 sur un des téléphones fixes de l'Université Laval, le service de sécurité devient le premier répondant.

Les personnes étudiantes sont invitées à télécharger l'application mobile « ECHO » afin d'être informées d'une situation d'urgence en cours et des consignes à suivre :

1-Téléchargez l'application

Apple

<https://apps.apple.com/ca/app/idside-echo/id1342685134>

Android

<https://play.google.com/store/apps/details?id=com.idside.echopublic>

2-Acceptez les notifications

3-Choisissez l'Université Laval parmi les organisations disponibles*

Accès aux services de sécurité universitaire - Campus de l'UQAR site de Rimouski et site de Lévis

La sécurité UQAR contient plusieurs renseignements, tels que les procédures en cas de mesures d'urgence, l'emplacement du défibrillateur le plus proche ou des renseignements sur les ressources disponibles. La description des services est disponible sur le site Web de l'UQAR, dans la section Futurs étudiants, à l'onglet Situation d'urgence.

L'application mobile « Sécurité UQAR » est disponible à toute la communauté universitaire. Cette dernière permet de recevoir une notification directement sur le téléphone intelligent que ce soit pour signaler la présence d'un individu suspect, d'un incendie, lors d'une évacuation ou encore, notamment pour informer les personnes étudiantes de la suspension des cours lors d'une tempête. Elle permet également aux personnes étudiantes et aux membres du personnel de communiquer directement avec les services de sécurité pour signaler une activité suspecte.

La présente procédure vise à renseigner toutes les personnes qui fréquentent le campus afin que le milieu et l'environnement soient sécuritaires en tout temps.

Des agents du Service de sécurité et de prévention patrouillent le campus en véhicule, à pied, à vélo ou en voiturette électrique, ils **sont formés pour répondre adéquatement à toutes les situations**.

Pour obtenir une assistance rapide, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, vous pouvez joindre le **Service de sécurité et de prévention** de l'Université Laval (SSP). Selon la situation, utilisez l'un de ces trois numéros précédemment mentionnés.

Laboratoire

Toute personne qui manipule des matières dangereuses doit le faire en toute sécurité. Pour connaître les règles et les mesures qui s'appliquent à votre domaine, consultez le site Internet du Service de sécurité et de prévention.

Concernant le laboratoire d'anatomie, veuillez suivre les directives indiquées dans le document préparé à cet effet et disponible sur le site Info_programme.

Bouton Incident/Accident

Toute blessure ou exposition infectieuse lors d'un cours ou dans le lieu de stage (p. ex. piqûre, coupure au bistouri, etc.) ou exposition environnementale mettant en cause des substances chimiques, biologiques ou radioactives, ou à des agents physiques y compris les émissions et déversements accidentels doivent être déclarés selon le schéma de la page suivante qui présente les étapes à suivre lors d'une blessure ou d'une exposition à la suite d'un incident/accident.

Schéma du signalement d'un incident/accident

L'ÉTUDIANT DOIT DÉCLARER

- > L'incident ou l'accident au médecin superviseur, ou son remplaçant.



PENDANT LES HEURES OUVRABLES

- Aviser le secrétariat ou la Direction de l'enseignement du milieu hospitalier.

EN DEHORS DES HEURES OUVRABLES

- Au besoin, se rendre rapidement à l'urgence du milieu hospitalier pour la prise en charge.



- Aviser le responsable du service de santé du milieu hospitalier.

LE LENDEMAIN

- Aviser le secrétariat ou la Direction de l'enseignement du milieu hospitalier.



- Au besoin, se rendre rapidement à l'urgence du milieu hospitalier pour la prise en charge.

- Aviser le responsable du service de santé du milieu hospitalier.



- Aviser par le bouton l'incident ou l'accident sur l'intranet du programme doctorat en médecine.

